

la Cavec & vous

LA NEWSLETTER DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES RETRAITÉS

JANVIER 2024

EN PRATIQUE

**Cumul emploi
retraite, ce qui
change avec
la réforme**

VOUS AIDER

**La Cavec peut
vous aider en
cas de difficultés**

À LA UNE

**Votre retraite complémentaire
revalorisée de 6,14%,
votre retraite de base de 5,3%**

Cavec

Bien plus qu'une caisse de retraite

Depuis plus de 75 ans maintenant, la Cavec est à vos côtés. Elle s'occupe de votre retraite, bien entendu, et pilote le régime avec un grand souci de solidarité entre les générations : les actifs, ceux qui l'ont été et ceux qui le sont encore pour partie. Mais la Cavec est aussi présente pour vous et vos proches en cas de coup dur, lorsque vous êtes en activité grâce à son système de prévoyance, et tout au long de votre vie, par le biais de son action sociale. C'est parce que notre régime est pensé pour la profession et piloté par elle qu'il est en mesure de vous proposer les services dont vous avez besoin, à chaque moment-clé de votre parcours, dès votre entrée dans la profession. C'est un long chemin passé ensemble, sur lequel nous sommes engagés avec bonheur. Longue vie à la Cavec, bonne et heureuse année à vous toutes et tous !

Frédéric Rogier,
Président de la Cavec

La Cavec & vous est une publication de la Cavec à destination de ses affiliés retraités ou bénéficiaires d'une pension de réversion.
www.cavec.fr

Conception et réalisation :
Wandern – wandern-paris.fr.
Photographies : AdobeStock.

Cumul emploi-retraite, ce qui change avec la réforme

Avec la réforme, le cumul emploi-retraite devient créateur de droits au régime de retraite de base et une seconde pension, plafonnée, pourra être versée. Le dispositif suppose d'avoir atteint l'âge légal de départ, d'avoir la durée d'assurance requise pour le taux plein et d'avoir pris l'ensemble de ses retraites. Les retraites anticipées sont exclues du dispositif. Les nouveaux droits à retraite sont ceux constitués à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les pensions de droit propre ; ils s'appliqueront pour les pensions de réversion liquidées à compter du 1^{er} septembre 2023. Cette seconde pension sera calculée de la même façon que la première pension : nombre de points acquis x valeur du point.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur cavec.fr. ●



Le saviez-vous ?

Les pensions de retraite et de réversion du régime de base, liquidées à effet du 1^{er} septembre 2023, sont augmentées de 10 % pour les bénéficiaires qui ont trois enfants ou plus.



À LA UNE

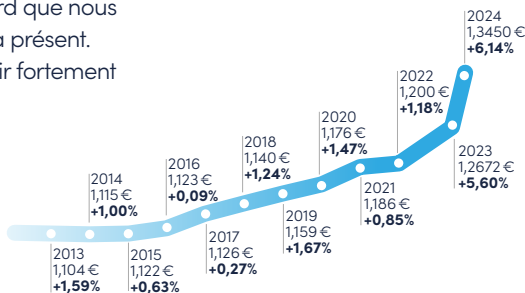
Votre retraite complémentaire revalorisée de 6,14 %

Comme chaque année, le Conseil d'administration de la Cavec a procédé aux arbitrages entre le montant des pensions versées aux retraités et celui des cotisations prélevées aux actifs. Il s'agit d'un exercice d'équilibre difficile, car il tient à la fois compte de la situation des affiliés au présent, mais également de la viabilité du régime sur le long terme, avec la garantie de pouvoir offrir aux générations futures un même niveau de garantie que leurs aînés. Les retraités sont actuellement les plus durement touchés par l'inflation record que nous connaissons depuis plus d'un an et demi à présent. La Cavec a ainsi fait le choix de les soutenir fortement en réévaluant la valeur du point de retraite de 6,14 %, à 1,3450 euros au 1^{er} janvier 2024 – 5,6 %, 1,2672 euros, en 2023. L'augmentation du montant des cotisations a quant à elle été fixée à 6,92 % – 6,5 % en 2023.

Les pensions de retraite de base, de leur côté, ont augmenté de 5,3 %.



Bon à savoir
L'Agirc-Arrco, caisse complémentaire de retraites des salariés du secteur privé, a choisi de revaloriser les pensions de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023.



Évolution de la valeur du point de retraite complémentaire, de 2013 à 2024.



Restez connecté à la profession !

La Fédération Experts-Comptables Retraités est présente sur tout le territoire avec 19 associations en régions. Elle participe à la défense des intérêts des retraités et au maintien de liens entre les retraités et les actifs, notamment par une présence dans chaque institution de la profession. En cas de difficultés financières, la fédération peut également vous accompagner pour votre démarche auprès du fonds d'action sociale de la Cavec avec son contact : Bernard Unal, au 06 85 43 47 23.

Pour en savoir plus :
www.experts-comptables-retraites.fr.

Vous aider

L'action sociale de la Cavec soutient les plus fragiles en cas de besoin. Sa Commission étudie chaque dossier et s'attache à appréhender la situation dans toutes ses dimensions afin de vous apporter le soutien le plus pertinent possible.

Accédez au formulaire d'aide sociale avec ce QR Code, ou téléchargez-le sur cavec.fr



Informez-vous et pilotez votre compte !

Sur le site internet www.cavec.fr, découvrez la rubrique « Vous êtes retraité » qui vous est dédiée. Vous y retrouverez nos conseils, un espace questions-réponses, vous pourrez effectuer vos démarches en ligne et prendre rendez-vous pour être conseillé sur votre situation. Sur le site également, soyez informés des actualités, événements, webinaires et abonnez-vous à la newsletter Cavec.

Et depuis votre compte **Ma Cavec en ligne**, modifiez vos coordonnées, accédez au détail de vos pensions, déclarez et estimez vos revenus, réglez vos cotisations si vous êtes en cumul emploi retraite, envoyez-nous vos demandes, consultez vos derniers versements, téléchargez votre attestation fiscale...

Nous contacter

Cavec

48 BIS RUE FABERT – 75007 PARIS
01 80 49 25 25

